MEMOIRE

APPUYANT LA DEMANDE D'UNE ECOLE NORMALE DANS LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

I

NECESSITE D'UNE ECOLE NORMALE AUX TROIS-RIVIERES.

1° L'utilité des écoles normales a été admise en principe par le premier Concile de Québec, décret XVIII, par le gouvernement qui les a décrétées, et qui a fait de si grands sacrifices pécuniaires pour les fonder et les soutenir, et par le désir dernièrement exprimé par le Conseil de l'instruction publique de voir ces écoles maintenues.

2° Le besoin d'une école normale dans le diocèse des Trois-Rivières est attesté par les rapports officiels de MM. les Inspecteurs du district.

M. l'Inspecteur Laplante dit dans son rapport de 1877-78 : "La plupart " de ces Institutrices ne manquent pas seulement d'instruction, mais bien sou- " vent, elles n'ont pas même l'éducation suffisante, comme l'attestent leur " mauvaise tenue et la malpropreté de leur classe."

M. l'Inspecteur Lefebvre dans son rapport de 1877-78 dit aussi : " Comme " je le disais dans mon précédent rapport, presque toutes les écoles élémentaires " de mon district d'inspection sont dirigées par de jeunes Institutrices qui " n'ont pas, pour la plupart, les connaissances pédagogiques nécessaires."

Enfin M. l'Inspecteur Thétrault dit à son tour dans son rapport de 1878-79 : " L'obstacle irrémédiable aux progrès dans ces dernières écoles, (36 écoles " primaires) c'est l'incapacité la plus absolue des personnes qui les dirigent. " C'est un spectacle bien attristant pour quiconque s'intéresse à l'avenir de " notre nationalité, de voir un si grand nombre d'enfants pleins d'intelligence " confiés aux mains débiles de ces jeunes filles sans éducation, sans instruction, " sans talents, sans la moindre connaissance pédagogique, et incapables même de " critiquer une page d'écriture de leurs élèves. Tout le monde s'étonne a bon " droit de voir le nombre de ces parasites augmenter chaque jour sans que l'on " songe *à porter remède à ce mal*, la plus grande plaie de notre système d'instruc- " tion."

II

INSUFFISANCE DES ECOLES NORMALES ACTUELLES.

3° Les écoles normales actuelles établies à Québec et à Montréal ne répondent pas aux besoins de la population du diocèse des Trois-Rivières, et ne sauraient y répondre dans les circonstances où il se trouve par rapport à ces écoles.

4° Il y a dans ce diocèse 460 écoles modèles ou élémentaires, à part 7 écoles de Frères et 23 couvents. Or sur ces 460 écoles il n'y en a pas 10 qui sont dirigées par des maîtres ou maîtresses venant des écoles normales ; ce qui montre a l'évidence l'inefficacité des écoles normales actuelles pour le diocèse des Trois-Rivières.

5° Les avantages considérables qu'offrent les Congrégations enseignantes des Frères et des Sœurs leur assurent partout les écoles les plus importantes, et les sacrifices considérables que font les grandes paroisses pour se procurer ces précieuses institutions, prouvent la haute estime que l'on en a. Les autres écoles offrant en général des émoluments moins considérables, peuvent difficilement retenir longtemps dans cette carrière peu lucrative de l'enseignement, des instituteurs et des institutrices possédant les moyens de faire davantage ailleurs, par l'instruction normale, et quelques fois quasi-classique qu'ils ont reçue dans les écoles normales actuelles. D'où il suit que la plupart de ces écoles doivent être, et sont de fait laissées à la direction des jeunes institutrices.

6° Il est bien évident que les écoles normales Jacques-Cartier à Montréal et Laval à Québec ne peuvent donner d'Institutrices à l'enseignement, puisqu'elles sont destinées exclusivement à la formation des Instituteurs ; il n'y a donc que la seule école tenue sous la surveillance des Ursulines de Québec sous la direction d'un Professeur de l'école normale Laval qui donne l'enseignement pédagogique aux filles qui se destinent à faire l'école. Or l'expérience de 23 années a démontré l'inefficacité de cette école de pédagogie pour le diocèse des Trois-Rivières. Elle est pratiquement inaccessible à la presque totalité des personnes du sexe qui se destinent à l'enseignement, à cause de son éloignement et du défaut de rapports qu'elles ont avec ces écoles qui leur sont complètement étrangères : car, la plupart de ces jeunes personnes ont reçu leur éducation première dans les écoles modèles, ou dans les couvents du diocèse. Ne connaissant point cette école normale, elles ne s'y rendent point et il est tout à fait illusoir d'espérer les y attirer plus tard, comme le prouve l'expérience qui en a été faite depuis sa fondation. Les autorités scholaires ont fait sans aucun doute tout ce qui était en leur pouvoir en ce sens, et le gouvernement a dépensé des sommes considérables à cette fin, et le résultat auquel elles sont arrivées aujourd'hui démontre pleinement l'inutilité de leurs efforts et de leurs sacrifices.

7° Cependant l'autorité ecclésiastique du diocèse a tâché de suppléer à cette lacune dans la mesure de ses forces, et elle n'a rien omis pour promouvoir l'instruction normale par le moyen des Congrégations religieuses. C'est ainsi que pour prendre la direction des écoles les plus importantes du diocèse, elle a procuré le secours de 46 Frères partagés en 7 écoles pour les garçons, et 140 Sœurs chargées de la direction de 23 couvents pour l'éducation des filles. C'est donc 186 Instituteurs et Institutrices, ayant reçu une bonne éducation pédago-

gique dans les noviciats de leurs instituts, que l'autorité ecclésiastique a procurés à l'enseignement primaire, secondaire et académique, contre 8 ou 9, qui viennent des écoles normales subventionnées par le gouvernement. Or combien le gouvernement a-t.il donné pour le soutien et le fonctionnement de ces *écoles normales de première classe que l'on appelle les noviciats des instituts religieux*, et lesquels fournissent actuellement à ce diocèse 186 Instituteurs et Institutrices bien qualifiés et devoués à l'enseignement pour la vie ? Pas un centin !

Et combien le gouvernement a-t-il payé pour les écoles normales laïques qui fournissent présentement au même diocèse 8 a 9 maitres ou maitresses d'écoles qui n'enseignent en moyenne que trois ou quatre ans ? Au delà de $900,000 !

8° Les noviciats de nos Congrégations religieuses enseignantes sont des écoles normales parfaitement organisées pour donner l'enseignement pédagogique à leurs membres ; et comme leurs sujets sont liés et consacrés à l'enseignement d'une manière permanente par leurs vœux de religion,ils offrent par là même les plus sûres garanties de stabilité et de dévouement, et par conséquent d'aptitude et de capacité. C'est ce qui explique la haute estime qu'en ont nos populations. Ces instituts fondés et soutenus par le dévoument de leurs membres et par des sacrifices privés, sont des témoins irrécusables des efforts et des sacrifices faits dans le diocèse pour promouvoir l'instruction normale.

Il reste aux autorités scholaires à seconder ces efforts et à les généraliser d'une manière efficace, en confiant à l'une de ces Congrégations la charge de faire fonctionner une école normale sous la direction d'un prêtre choisi par l'Evêque et nommé Principal par le Gouverneur, pour y donner à l'instar de leur noviciat l'enseignement pédagogique aux jeunes personnes qui se destinent à la direction des écoles dans le diocèse.

9° Les districts qui le composent ont droit à leur part du bénéfice des sommes considérables que la législature alloue chaque année pour l'enseignement pédagogique dans les écoles normales, et dont ils n'ont tiré presqu'aucun profit jusqu'à présent. Pour leur assurer cet avantage, il faut une école normale appropriée aux circonstances et aux besoins de la localité ; le mode proposé est assurément le plus économique, le plus efficace et le plus facile à mettre en pratique. C'est le cas de dire avec l'Honorable M. P. O. Chauveau, proposant l'établissement des écoles normales en 1855 : " Le succès de l'instruction publique " doit passer avant tout, et lorsque des idées, qui, même envisagées sous leur plus " beau jour, ne sont qu'une théorie de perfectionnement, menaçent d'empêcher " l'existence d'une institution, ce n'est pas demander une trop grande preuve de " sincérité à ceux qui la veulent réellement que de les prier de *consentir à l'essai* " *d'un système moins parfait à leurs yeux, mais qui a pour lui l'avantage d'être praticable* " *et possible* ; autrement ce serait le cas de dire que le mieux est l'ennemi du bien." (Rapport du Surintendant de l'éducation, 1855, p. 11.)

III

ECONOMIE ET EFFICACITE DU PLAN PROPOSE POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE ECOLE NORMALE AUX TROIS-RIVIERES.

La direction d'une école normale pour les Institutrices aux Trois-Rivières, confiée à une Congrégation religieuse enseignante, est assurément le plan le plus économique ; et il est possible de trouver une telle Congrégation qui se chargera de la faire fonctionner d'une manière tout-à-fait efficace et convenable, sous la direction d'un prêtre choisi par l'Evêque et nommé Principal par le Gouverneur en Conseil, pour la somme de quatre mille piastres, savoir : $3,000 pour le soutien de l'école et $1,000 pour aider les élèves pauvres. Le grand nombre de jeunes filles qui se présentent tous les ans pour obtenir des diplômes d'institutrices, permet de dire sans exagération que cette école normale aura facilement 75 à 80 élèves, ce qui fera une somme de $50 à $53 par élève.

Cette somme paraitra assurément modique si on la compare à celles qui ont été allouées jusqu'à présent pour les écoles normales actuelles.

En effet il appert par les comptes publics, que depuis l'établissement de ces écoles en 1856, il a été alloué par la législature pour leur soutien et leur fonctionnement une somme de $817,482, et environ $100,000 pour l'acquisition des terrains et la construction des édifices pour ces écoles, soit la somme de $917,482.

La législature alloue annuellement $42,000 et plus pour le soutien des trois écoles normales ; en y ajoutant l'intérêt des fonds de construction à 5 par cent, on a la somme de $47,000 payées annuellement par la province pour ces écoles normales. Or le nombre des élèves admis en 1878-79 est de 327, c'est donc une somme de $144 que le gouvernement paie par année pour chaque élève de ces écoles, c'est-à-dire $44 de plus que ne paient les élèves du cours classique du Séminaire de Québec.

Mais le prix de ces écoles est réellement plus élevé, comme il appert par les rapports officiels. On voit par le rapport de 1877-78, que les revenus de toutes les sources des écoles normales ont été de $60,800, et que cette somme considérable a été dépensée dans la même année. Le nombre total des élèves pour la même année étant de 303, il s'en suit que chaque élève a coûté $200.67.

En supposant que cette somme de $60,800 a été partagée également entre les trois écoles normales, la part des deux écoles Catholiques Laval et Jacques-Cartier aurait été des deux tiers, c'est-à-dire $40,533.34 ; ce qui aurait donné $241.26 pour chaque élève dont le nombre était de 168 pour les deux écoles. Or c'est plus que la pension et l'instruction de trois elèves dans les collèges classiques des Trois-Rivières et de Nicolet.

Il est donc évident qu'une école normale tenue par une Congrégation re-

ligieuse pour la somme de $4,000 sera de beaucoup plus économique. Elle sera aussi plus efficace, parce que les jeunes filles qui en suivront les cours, n'auront guère d'autres carrières devant elles que la tenue des écoles pour la direction desquelles elles auront reçu l'instruction pédagogique convenable.

Les rapports officiels ne constatent pas à la vérité le nombre des élèves sortis des écoles normales qui se livrent à l'enseignement ; cependant les recherches tendent à démontrer que le nombre des instituteurs surtout n'est pas de dix sur cent. En supposant qu'il serait de 15 par cent, il s'en suivrait que le gouvernement qui a payé $817,482 pour former des maîtres et des maîtresses d'écoles, se trouverait aujourd'hui, en réglant ce compte, avoir payé $694,859, pour des jeunes gens qui ont pris une autre direction que celle de la direction des écoles, et qu'il n'y aurait réellement que la modique somme de $122,622 qui aurait été efficacement appliquée à la formation de maîtres et de maîtresses qui se livrent effectivement à l'enseignement. C'est semer beaucoup pour récolter bien peu ! L'éducation quasi-classique donnée dans ces écoles, et trop élevée pour l'humble et méritoire profession de maître d'école a pu contribuer à cet insuccès. On peut donc présumer qu'un enseignement pédagogique plus modeste attirera davantage des personnes qui se destinent sérieusement à la direction des écoles, et qu'après avoir reçu cet enseignement plus en harmonie avec cette noble fonction de l'instruction des jeunes enfants, elles seront moins exposées à la tentation d'aller chercher fortune ailleurs, et que par conséquent cette école normale sera réellement plus efficace tout en coûtant beaucoup moins cher.

La somme de $4,000 demandée pour cette école paraîtra moindre encore, si l'on considère que, tandis que le gouvernement paie les sommes si considérables mentionnées plus haut, pour le soutien des écoles normales actuelles, dont la plupart des élèves ne se livrent pas à l'enseignement, les noviciats des communautés enseignantes du diocèse des Trois-Rivières, qui fournissent à l'enseignement un si grand nombre de sujets les mieux qualifiés, ne reçoivent cependant aucune subvention du gouvernement, et qu'il leur faut se soutenir par des sacrifices privés et le dévouement de leurs membres.

Il est à espérer que l'on voudra bien essayer le plan proposé, et allouer la modique somme demandée à cette fin. Ce ne sera d'ailleurs qu'un acte de justice pour la circonscription des Trois-Rivières qui n'a retiré jusqu'à présent aucun bénéfice des écoles normales actuelles, et qui a cependant droit à sa part des sommes considérables que le gouvernement alloue avec tant de générosité pour l'enseignement pédagogique.

Le tout humblement soumis,

✠ L. F., Evêque des Trois-Rivières.

Laflèche